



Agence Technique  
Départementale  
des Vosges

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024



Vue Globale du pôle Public de Vittel

**ENSEMBLE,  
DEVELOPPONS NOS TERRITOIRES**



Crédit Photo: ©CD88-JL

Cette année revêt une importance particulière pour notre agence, car elle marque un anniversaire symbolique : les 10 ans de l'ATD 88.

Dix ans déjà que l'ATD 88 a vu le jour, dix années au service des collectivités territoriales vosgiennes, dix années d'engagement, de conseils, et d'actions concrètes pour accompagner nos territoires dans leurs projets. Nous avons grandi ensemble, et je tiens à remercier chacun d'entre vous pour la confiance que vous avez placée en nous au fil des années.

À l'heure de ce bilan, notre engagement pour l'avenir est clair.

La priorité pour la nouvelle année 2025 sera la transition écologique, qui est devenue une nécessité autant qu'une responsabilité partagée. Les défis environnementaux sont nombreux, et l'ATD 88 est déterminée à soutenir les collectivités dans cette transition, en leur apportant des solutions concrètes, innovantes, et adaptées à leurs réalités locales.

Que ce soit pour la rénovation énergétique, l'aménagement durable, la gestion des ressources naturelles, ou encore la mobilité, nous serons présents pour vous guider et vous accompagner. Cette priorité écologique vient renforcer notre mission originelle : rester au plus près des besoins de nos collectivités et œuvrer pour un avenir durable dans notre beau département des Vosges.

À travers ce rapport d'activités, nous vous présenterons les initiatives, les projets et les réalisations qui ont marqué 2024, ainsi que nos perspectives pour l'année à venir. Chacun de ces projets est le fruit d'un travail collectif, d'une collaboration entre les équipes de l'ATD 88 en adoptant des partenariats avec d'autres structures permettant ainsi une coopération élargie au service des acteurs locaux.

Je vous remercie une nouvelle fois pour votre engagement à nos côtés. Ensemble, continuons d'œuvrer pour nos territoires et pour un avenir responsable, innovant, et durable.

Merci et bonne lecture

*Avec ma plus grande reconnaissance.  
Bonne nuit à vos Tors.*

**François VANNSON**

Président de l'Agence Technique Départementale des Vosges

# L'ATD 88 A FÊTÉ SES 10 ANS

L'Agence Technique Départementale des Vosges a célébré le jeudi 19 septembre 2024 une décennie d'engagements et d'innovations au service des Collectivités Locales. Depuis sa création le 03 février 2014, l'Agence a accompagné de nombreux projets significatifs, contribuant à l'amélioration des services publics et à la qualité de vie des habitants des Vosges.

Ces dix années témoignent d'un parcours riche en réalisations et en partenariats, avec une volonté de toujours répondre aux enjeux des Collectivités, en s'adaptant aux évolutions des besoins, aux nouvelles technologies et à la réglementation en constante en évolution.

**2016 : l'ATD 88 se composait de 11 agents**



**19 septembre 2024  
à LA ROTONDE de THAON LES VOSGES**



## TEMPS FORTS DE CETTE JOURNÉE



Afin de répondre aux multiples sollicitations sur l'opportunité de mise en œuvre d'installations photovoltaïques sur les projets de bâtiments, l'ATD et le SDEV se sont rapprochés pour proposer un accompagnement technique complémentaire sur cette thématique.

**Signature de la charte entre le Président du SDEV  
et le Président de l'ATD 88**

**Remise de l'image, créée par  
M. Pascal VILLEMIN,  
aux personnalités**



Nous remercions les élus pour leurs témoignages lors de ce moment d'échange.



- Mme VANSON, Maire de VENTRON
- M. GAILLOT, Maire de VINCEY
- M. MOUGIN, Maire de LIRONCOURT
- M. GASSE, Maire de St GORGON
- M. DEMANGE, Adjoint au Maire d'UXEGNEY
- M. ROBIN, Président du SIE de la Région de Rambervillers

### 45 exposants dans le hall d'accueil de la Rotonde à THAON LES VOSGES



Remerciements au personnel de l'ATD 88, à tous les exposants et toutes les personnes de la Rotonde, du Conseil Départemental des Vosges pour leur participation. Leur présence et leur soutien ont vraiment contribué au succès de cette journée.



# LES MISSIONS DE L'ATD VOSGES

L'Agence Technique Départementale des Vosges est un Etablissement Public Administratif (EPA) qui se mobilise pour apporter aux Collectivités Vosgiennes adhérentes (Communes, Intercommunalités, Syndicats), une assistance technique ou administrative.

L'agence offre en complémentarité de la maîtrise d'œuvre privée une ingénierie publique de proximité sur le principe de solidarité territoriale et de mutualisations des outils.

## DEVELOPPEMENT DE NOS PARTENARIATS

Dans le cadre de ses missions, l'ATD a placé le développement de nos partenariats au cœur de notre stratégie. Nous avons intensifié nos efforts pour établir et renforcer des collaborations avec divers acteurs de l'ingénierie territoriale tels que le SDEV, le SMIC, le CAUE, les services de l'Etat, les Agences de l'eau...

Les résultats de ces coopérations se traduisent par des projets concrets qui répondent aux besoins spécifiques du territoire et contribuent au développement durable des Vosges.

### Journée Informatique du SMIC Le 24 juin 2024 à CHANTRAINE



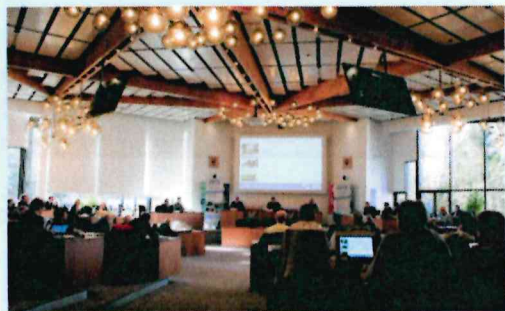
### Assemblée Générale des Maires des Vosges Le 24 Octobre 2024 à EPINAL

# GOUVERNANCES ET ACTIVITES DES INSTANCES

Les différentes instances de l'ATD, autour de la Présidence exercée de droit par le Président du Conseil Départemental des Vosges sont :

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'Agence et en détermine la politique générale. Elle est essentielle pour assurer une bonne gouvernance et impliquer les adhérents dans le processus décisionnel.



### Assemblée générale du 29 janvier 2024

- Rapport d'Activités 2023
- Approbation du C.G. et C.A. 2023 avec affectation des résultats
- Approbation du Budget Primitif 2024
- Intervention du CEREMA pour le « Programme National Ponts », sur la thématique des responsabilités des Maîtres d'Ouvrages et les aides financières

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est constitué de 21 membres et prend toutes les décisions concernant le fonctionnement et les orientations stratégiques pour garantir une gestion saine et efficace de l'Agence.



**Président de l'ATD 88**  
**M. François VANNSON**  
Président du Conseil Départemental des Vosges



**Collège des Conseillers Départementaux**  
**Vice-Président : M. Guy SAUVAGE**  
Conseiller Départemental du canton de MIRECOURT



**Collège des Maires et Présidents d'EPCI**  
**Vice-Président : M. Jean-Luc HUEL**  
Maire de VELOTTE ET TATIGNÉCOURT

**M. Stéphane DEMANGE**  
Conseiller Départemental du canton de SAINT-DIE-DES VOSGES 2

**Mme Dominique HUMBERT**  
Conseillère Départementale du canton de NEUFCHATEAU

**M. Simon LECLERC**  
Conseiller Départemental du canton de NEUFCHATEAU

**Mme Dominique MARQUAIRE**  
Conseillère Départementale du canton de GOLBEY

**M. Dominique PEDUZZI**  
Conseiller Départemental du canton de LE THILLOT

**M. Alain ROUSSEL**  
Conseiller Départemental du canton de DARNEY

**M. Christian TARANTOLA**  
Conseiller Départemental du canton de BRUYERES

**M. Yannick VILLEMIN**  
Conseiller Départemental du canton d'EPINAL 1

**M. Thomas VINCENT**  
Conseiller Départemental du canton du VAL D'AJOL

**Frédéric BALAUD**  
Maire de LERRAIN

**Annie-Marie BARTH**  
Maire de COMBRIMONT

**Joël BRESSON**  
Maire de GIRONCOURT SUR VRAINE

**Jacques COTTEREAU**  
Maire de REGNEVELLE

**Maryvonne CROUVEZIER**  
Maire de LA BRESSE

**Yves DEVERNES**  
Maire de DARNEY

**Jean-Claude DIDELOT**  
Maire de LES VALLOIS

**Maurice HATIER**  
Maire de NONVILLE

**Philippe PARADIS**  
Maire Adjoint à LEPANGES SUR VOLOGNE

## Conseil d'Administration du 22 avril 2024

- Autorisation donnée au Président de signer tous actes pour l'achat d'un bâtiment, futur siège de l'ATD 88
- Organisation des 10 ans de l'ATD 88

## Conseil d'Administration du 02 Août 2024

- Création d'un poste Chargé d'Opérations « Voirie »
- Validation de la charte avec le S.D.E.V.
- Organisation des 10 ans de l'ATD 88

## Conseil d'Administration du 16 décembre 2024

- Bilan d'Activités 2024
- Adhésion 2025-2028 au contrat-groupe assurance statutaires du CDG 88
- Plan de formations 2025
- Mise en place du Compte Financier Unique (CFU)
- Débat sur les orientations budgétaires
- Protocole d'aménagement et de réduction du temps de travail
- Modification des statuts

## ACTION SOCIALE

L'Action sociale est un élément primordial pour l'ATD 88. L'Agence continue de développer ce dispositif en mettant en œuvre des initiatives en faveur de nos agents :

- Adhésion collective au Comité National d'Action Sociale (CNAS) ouvrant droit à diverses prestations et avantages dans le domaine des loisirs, des vacances et en faveur de leurs enfants.
- Adhésion à l'Association Loisirs du Personnel du Conseil Départemental des Vosges (ALCD 88) pour permettre aux collaborateurs de bénéficier de leurs actions.
- Prise en charge réglementaire du coût des abonnements pour le personnel se rendant sur leur lieu de travail en transport en commun.
- Participation de l'employeur aux mutuelles « Santé » ou « Prévoyance » de ses agents.

**Le montant total de toutes ces prestations s'élève à 10 290 €**

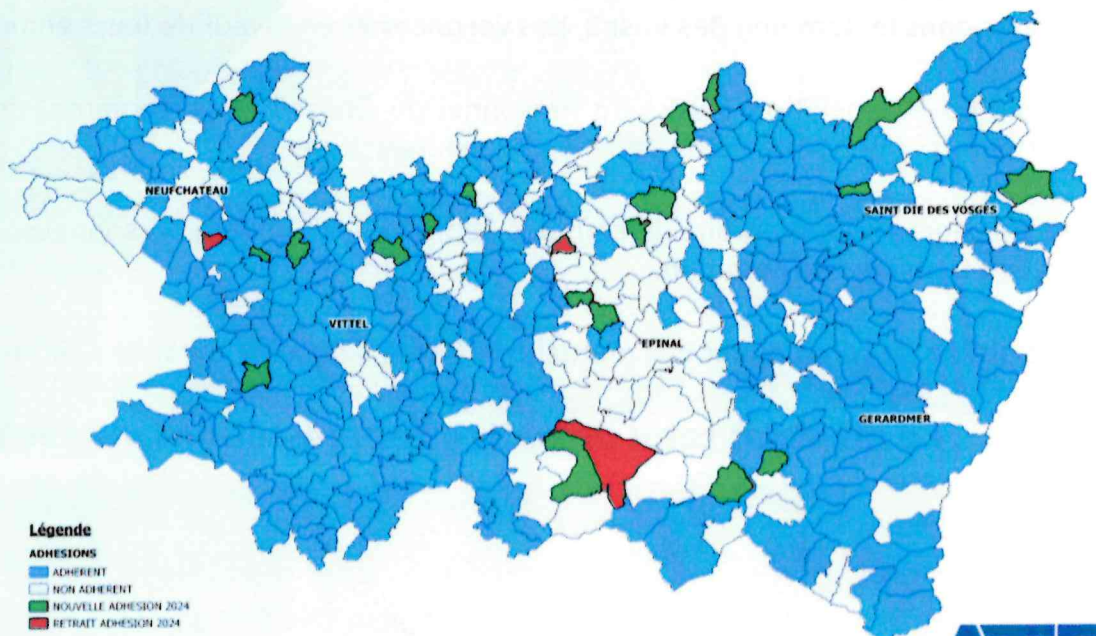
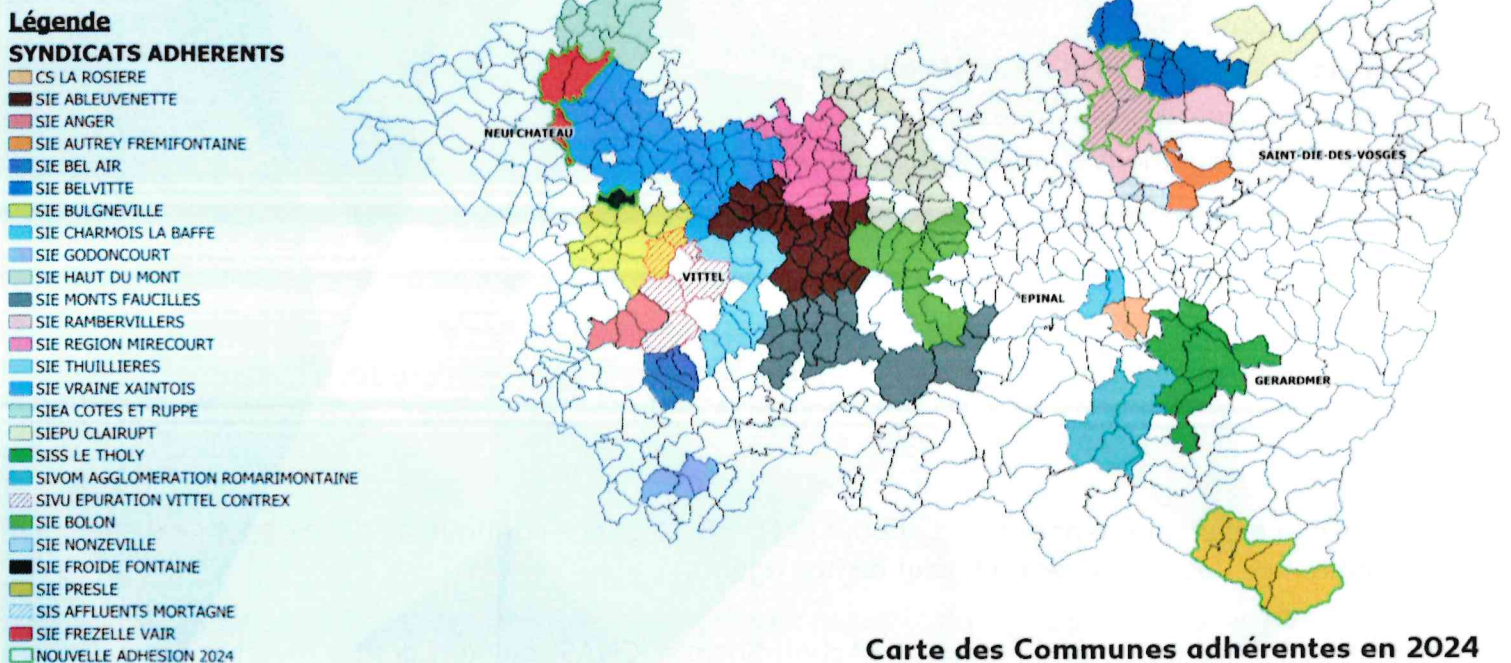
# ETAT DES ADHESIONS

En 2024, nous avons enregistré une augmentation significative des adhésions par rapport à l'année précédente (16 Communes et 5 Syndicats). Cette progression témoigne de l'attractivité de notre agence et de la pertinence des actions menées pour répondre aux attentes de nos membres.

Au 31 décembre 2024, l'Agence totalise 390 Collectivités adhérentes et se répartissent comme suit :

- Le Département
- 352 Communes : représentants 215 367 habitants
- 27 Syndicats : représentants 114 253 habitants
- 10 E.P.C.I. : représentants 313 424 habitants (aucune adhésion enregistrée en 2024)

## Carte des Syndicats adhérents en 2024





# BILAN D'ACTIVITÉS

## ● Bâtiments

2024 a été marquée par le démarrage de nombreux chantiers de rénovation valorisant le patrimoine ancien des Collectivités tels que la restructuration de l'école de VENTRON, la rénovation de l'Espace Berlioz à PLOMBIERES-LES-BAINS ou encore la création de 3 logements dans l'ancien presbytère de ROVILLE-AUX-CHENES.



**PLOMBIERES LES BAINS**  
**Espace Berlioz**

**VENTRON**  
**Restructuration de l'école**



D'autres opérations d'ampleur ont été menées à terme cette année, notamment la Médiathèque de VINCEY le pôle scolaire à ETIVAL-CLAIRFONTAINE ou la création d'un atelier municipal dans une ancienne ferme à BRU.

Les Collectivités ont maintenu un niveau de sollicitations élevé sur les enjeux de rénovation énergétique des bâtiments, leur adaptation aux nouveaux besoins des usagers, la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public, la préservation du patrimoine ancien et sur leurs projets de bâtiments neufs.

Des projets très diversifiés sont en cours d'études, telle qu'une halle pour renforcer la vie de village, des pôles scolaires et des bâtiments périscolaires. Les projets sont orientés vers des bâtiments sobres en énergie et utilisant au maximum des matériaux biosourcés d'origine locale.

# VITTEL

Un groupement de Maîtres d'Ouvrage (Ville de VITTEL, DEPARTEMENT DES VOSGES et de la REGION GRAND EST) a sollicité l'ATD afin d'assurer une mission d'AMO pour la rénovation d'un ensemble de bâtiments emblématiques de la ville de VITTEL.



**Vue globale du Pôle Public Vittel  
Ancien Casino,  
espace Charles Garnier**



**Salle des fêtes avec ses lustres  
monumentaux,  
inscrits au titre des monuments historiques**

## ● Dispositif Reconquête du Bâti en Milieu Rural

L'Agence reste engagée dans cette démarche, en apportant un appui technique aux Collectivités pour favoriser la redynamisation des centres-villages ruraux.

L'ATD réalise des rapports techniques factuels, propose des mesures conservatoires, facilite les échanges entre acteurs, sensibilise les élus sur les responsabilités et les risques et participe aux instances de pilotage pour faire émerger des projets qualitatifs.



**Ancienne Maison Vosgienne  
BATI DEGRADE**

## ● Eau et Assainissement

Comme pour les 9 derniers exercices, l'activité dans le domaine de l'eau et de l'assainissement collectif, reste élevée, régulière et reconnue, avec :

- 56 nouvelles sollicitations sur des missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ou de conseil dans le domaine de la gestion des services publics d'eau et d'assainissement, avec notamment le suivi des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement collectif de la Communauté de Communes des HAUTES VOSGES,
- Le renouvellement des contrats de concession pour l'exploitation du service public d'eau potable de la commune de REMIREMONT, du service public d'assainissement collectif du SIVU de CONTREXEVILLE-VITTEL et la réalisation d'une étude de gouvernance pour la gestion du futur service d'assainissement collectif du SIVOM du VAIR et du petit VAIR,
- Le suivi et l'accompagnement de 15 services publics d'eau et d'assainissement, dans la gestion technique et administrative, de leurs contrats d'affermage,
- La gestion d'une veille juridique, financière et technique, auprès de nos Collectivités,
- L'accompagnement dans le suivi ou réalisation des études de transfert des compétences eau et assainissement pour les Communautés de Communes des BALLONS DES HAUTES VOSGES, de BRUYERES, VALLONS DES VOSGES, de MIRECOURT-DOMPAIRE, de la Région de RAMBERVILLERS, TERRE D'EAU et des VOSGES COTE SUD-OUEST, avec pour 2024 le rendu de la phase n° 1 des études menées par l'ATD 88 pour le compte de deux Communautés de Communes précitées.



**Station d'épuration – GREUX**

**Poste de relèvement - BONVILLET**



## ● Voirie – Aménagements Paysagers :

La voirie et l'aménagement paysager constituent des enjeux majeurs en termes de mobilité, de sécurité, d'économie, d'environnement et de cadre de vie.

En effet, le dérèglement climatique (augmentation des températures, inondations...) et la dégradation de l'environnement (perte de biodiversité, imperméabilisation des sols) renforcent l'intérêt et la vigilance dans ces domaines.

L'objectif étant de garantir des aménagements pérennes, responsables et de réduire les coûts de maintenance nécessitant aussi un entretien qualitatif et régulier de ce patrimoine.

Au cours de l'année 2024, l'ATD a été sollicitée à 88 reprises par ses adhérents dans le cadre de diagnostics de voirie, de comptages routiers et d'études de faisabilité ou dans la continuité de ces derniers à travers des missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et de Maîtrise d'Œuvre.

Les thématiques les plus abordées ont été la sécurité des usagers, l'entretien du patrimoine routier, la mise en valeur de l'espace public et la création d'itinéraires de déplacements doux.

En complément, l'Agence effectue de nombreuses missions telles que des permissions de voirie et des mises à jour de tableaux de classement de la voirie communale.

Grâce à une équipe dynamique et expérimentée et une volonté de répondre au mieux aux besoins des Collectivités, l'ATD accompagne ses adhérents pour cadrer leurs projets d'aménagement adaptés aux conditions économiques, environnementales, paysagères et réglementaires.



**Aménagement des abords de la fontaine  
VOMECOURT SUR MADON**

**Aménagement de la traverse  
BAN DE LAVELINE**



## ● Ouvrages D'art :

L'année 2024 a débuté par une présentation en Assemblée Générale de l'ATD des données de restitution du Programme National Ponts, par le CEREMA. Ce programme a permis aux Maitres d'Ouvrages de reprendre conscience des problématiques liées à la gestion d'un patrimoine d'ouvrage d'art, et logiquement fait émerger divers projets de surveillance, d'entretien ou de réparation.

Parmi les études réalisées cette année, on compte des visites d'évaluation de ponts et murs de soutènement communaux. Les sollicitations sont intervenues soit dans le cadre de la mise en place d'une surveillance volontaire, ou à la suite d'événements exceptionnels comme les crues intervenues en juin, pour lesquels un avis technique a été requis en urgence.

Le pôle OA a également été sollicité pour l'évaluation des 9 ouvrages de la ligne BRUYERES-GERARDMER, dans le cadre d'un projet de liaison douce, et la consultation de prestataires pour une inspection détaillée à Rambervillers.

2024 a été ponctuée par le démarrage de diverses missions notamment :

- 4 études de faisabilité, pour la surveillance de murs de soutènement, la réparation ou la reconstruction d'ouvrages, dont 2 seront suivies de marchés de maîtrise d'œuvre en 2025.
- L'engagement des études préalables (diagnostics matériaux, relevés topographiques, et pré-diagnostics environnementaux, ...) sur de futures opérations de réparation,
- Le dépôt de 5 dossiers de subventions pour 265 850 € d'aides.

L'année a été dense en termes de travaux, avec le démarrage de 4 projets de reconstruction, pour un montant global de 850 000 € HT :

- Pont du Breck à PLAINFAING (travaux lancés en mai 2024)
- Pont sur le Bouchot à ROCHESSON (travaux lancés en septembre 2024)
- Pont de la rue des Grands Jardins à HAROL (travaux lancés en novembre 2024)
- Pont sur la Saule à REMONCOURT (Travaux lancés en Novembre 2024)



Réfection du Pont - HAROL



Réfection du Pont - PLAINFAING

## ● Urbanisme :

Bilan des instructions sur la période de référence du 01/10/2023 au 30/09/2024 :

AUTORISATION D'URBANISME	2022	2023	2024
Certificats d'Urbanisme	1 025	937	886
Déclarations Préalables	1 159	1 343	1 377
Permis de Construire	742	545	515
Permis d'Aménager	36	15	16
Permis de Démolir	26	28	21
Mise en exploitation Remontée Mécanique	-	-	1
TOTAL	2 988	2 868	2816

**Soit 2 816 demandes d'autorisation d'urbanisme pour une facturation s'élevant à 251 871 €**

Le montant de 7 377 € représente le coût des dossiers non facturés, à nos adhérents, pour un défaut de procédure relatif à un même projet.

Comparativement à l'année 2023 (2 868 dossiers), le nombre de dossiers instruits reste sensiblement identique.

107 communes sont actuellement adhérentes au service instructeur du Pôle urbanisme.

Deux communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, UXEGNEY et FOMEREY ont fait appel à l'Agence pour l'instruction de leurs autorisations du droit des sols depuis le 01/01/2024.

La commune de DOMPIERRE ne nous confie plus l'instruction de ses ADS depuis le 01/09/2024.

Le pôle poursuit son accompagnement auprès de ses adhérents tant sur l'utilisation du logiciel que sur des questions relevant du droit de l'urbanisme :

- Par assistance téléphonique, mails ou par transmission de supports (guides, tutoriels...).
- En participant, à la demande des Communes, à des réunions de concertation sur l'évolution réglementaire des documents d'urbanisme.
- Par la mise en place de réunions de suivi sur la dématérialisation des actes et des formations (6) sur l'utilisation du logiciel pour les agents nouvellement arrivés.

Le pôle urbanisme est en cours de dotation d'un Système d'Information Géographique.

# RECHERCHE DE SUBVENTIONS

Dans le cadre d'un contexte budgétaire de plus en plus contraint, l'assistance financière apportée par l'ATD est primordiale pour favoriser l'émergence et la réalisation d'opérations.

La recherche de subventions peut sembler complexe mais reste indispensable pour permettre, aux Collectivités, de se projeter dans leurs futures actions d'investissements et des coûts de fonctionnement qui en découlent.

L'accompagnement proposé, par l'Agence, s'établit en plusieurs phases : de l'identification des besoins et de leurs montants d'investissement, à la recherche des sources de financements pour s'achever par l'établissement et le suivi des demandes de subventions.

**En 2024 nos adhérents ont bénéficié de financements à hauteur de 13 385 142 €**

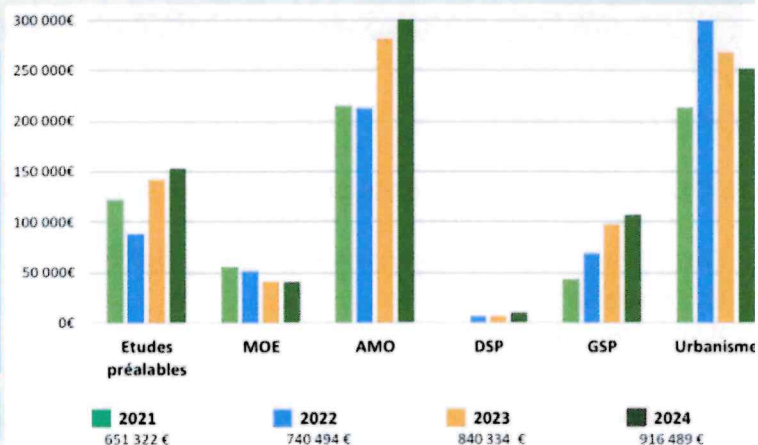
- Etat - DETR / DSIL	1 109 006 €
- CEREMA	513 079 €
- Fond vert	1 515 951 €
- Région Grand Est	38 404 €
- Conseil Départemental	1 354 771 €
- Agences de l'eau	8 486 768 €
- Autres financeurs (...)	367 163 €

# BILAN FINANCIER DES PRESTATIONS

Le bilan 2024, des prestations facturées, est en hausse d'environ 9.06 % par rapport à l'année 2023.

Cet accroissement est lié à un nombre sans cesse croissant de sollicitations, au développement et à la mise en place de nouvelles compétences.

Recettes par compétence	Années		
	2022	2023	2024
Etudes préalables	88 950,00	142 450,00	153 150,00
MOE	52 027,04	41 511,02	40 687,00
AMO	213 157,28	282 035,45	353 524,00
DSP	7 200,00	7 200,00	10 200,00
GSP	69 506,52	98 554,32	107 057,65
Urbanisme	309 653,75	268 584,00	251 871,00
<b>Recettes annuelles</b>	<b>740 494,59</b>	<b>840 334,79</b>	<b>916 489,65</b>



## Répartition des recettes 2024 par catégorie de missions

# COMPTE ADMINISTRATIF

L'exécution du budget 2024 fait apparaître les résultats suivants :

SECTIONS/CHAPITRES	Budget Primitif 2024	Compte Financier Unique 2024
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 090 450,00</b>	<b>1 234 513,18</b>
011 - Charges à caractère général	317 400,00	195 225,44
012 - Charges de personnel	1 077 000,00	999 743,65
023 - Virement à la section d'investissement	593 887,28	0,00
42 - Opération d'ordre de transfert entre sections	38 612,72	8 911,33
65 - Autres charges de gestion courantes	31 050,00	30 632,76
66 - Charges financières	32 000,00	0,00
67 - Charges spécifiques	500,00	0,00
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 036 026,00</b>	<b>4 831,80</b>
001 - Solde exécution investissement reporté	3 526,00	3 526,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	23 000,00	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	1 500,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	2 008 000,00	1 305,80
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 126 476,00</b>	<b>1 239 344,98</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 090 450,00</b>	<b>2 112 558,65</b>
002 - Résultat fonctionnement reporté	805 085,94	805 085,94
74 - Dotations et participations	350 971,20	383 949,91
70 - Produits des services et ventes directes	930 142,86	917 753,62
75 - Autres produits de gestion courantes	50,00	1,25
77 - Produits spécifiques	500,00	0,00
013 - Atténuations de charges	3 700,00	5 767,93
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 036 026,00</b>	<b>16 794,56</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserve	3 526,00	7 883,23
021 - Virement de la section de fonctionnement	593 887,28	0,00
040 - Opération d'ordre de transfert	38 612,72	8 911,33
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 400 000,00	0,00
001 - Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 126 476,00</b>	<b>2 129 353,21</b>

## POINT SUR LE PERSONNEL

### Effectifs 2024 :

L'ATD 88 compte 20 agents au sein des 6 pôles suivants :

- Direction, Administration et Finances : 3,2 ETP
- Eau-Assainissement : 2,8 ETP
- Urbanisme : 3 ETP
- Voirie : 6 ETP (dont 1 en disponibilité pour convenances personnelles)
- Bâtiment : 4 ETP
- Ouvrages d'Art : 1 ETP

M. FERCHICHI Taoufik a intégré l'Agence, le 21 mai 2024, en tant que Chargé d'Opérations Bâtiment pour travailler essentiellement sur la réhabilitation d'un ensemble immobilier de grande ampleur à VITTEL.

4 agents ont bénéficié d'un renouvellement de contrat :

- 3 pour le Pôle Bâtiment et 1 pour le Pôle Voirie



## Présentisme :

### Maladie Ordinaire

Il a été totalisé 100 jours d'arrêt maladie pour 2 agents seulement. Comparativement à l'année 2023, ce chiffre marque une réduction significative de 71 jours d'arrêt maladie.

### Congés Paternité

Un agent a bénéficié d'un congé de paternité et d'accueil de l'enfant soit 28 jours d'absences

## Formation des agents:

En 2024, 88 jours de formation ont pu être réalisés par les agents, soit une moyenne de 4,9 jours par agent, se déclinant comme suit :

- 29 jours du catalogue du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)
- 26 jours de préparation aux concours Techniciens principal de 2<sup>ème</sup> classe (CNFPT) pour 3 agents
- 33 jours auprès d'autres structures telles que le Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) ou l'Office International de l'Eau (OiEau), CMSDI, ATIP

## Budget formation hors cotisation CNFPT : 11 621 €

### Certification formation Gestion d'un Patrimoine d'Ouvrages d'Art :

M. DEMONTANT Fabien a bénéficié d'une formation initiée par le CEREMA sur la Gestion d'un Patrimoine d'Ouvrages d'Art permettant de mettre à disposition des adhérents, des connaissances en typologies, pathologies, réparations et gestion des ouvrages d'art (37 jours de formation du 06/09/2022 au 30/04/2024 pour un montant total de 12 000 €).



### Préparation concours Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> Classe :

3 agents ont suivi la préparation au concours de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> Classe, initié par le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle.

A l'issue du concours, M. BALANDIER Benoît a été nommé stagiaire sur son poste de chargé de projets Bâtiment.

## Médaille d'honneur régionale, départementale et communale



M. Jean Nicolas JOFFROY, Instructeur des droits des sols a été honoré de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale, pour ses 30 années au service des Collectivités Locales.

Nous félicitons Jean Nicolas pour cette distinction et lui exprimons notre gratitude pour son dévouement au service des Collectivités.



**Mme Jeanine BASTIEN**  
*Maire de ROCHESSON*

### RECONSTRUCTION DU PONT DES TRUCHES :

#### RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX DE L'OPERATION



En 2021 le Programme National Pont du CEREMA a identifié le Pont des Truches comme « Ouvrage dont la structure est altérée par un défaut majeur ».

Il a fait l'objet d'une mise sous restriction de tonnage à 3,5T, contraignante pour la desserte du hameau en services publics, et pour l'accès aux ressources forestières.

La commune a ensuite sollicité l'ATD pour une visite d'évaluation et une étude de faisabilité, qui ont permis de définir le contour de l'opération et d'anticiper la prise en compte des études techniques, des diagnostics réglementaires, environnementaux ainsi que les enjeux d'accessibilité.

#### DESCRIPTION DE L'ASSISTANCE APPORTÉE PAR L'ATD

L'ATD 88 a été sollicitée pour une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage débutée en 2022.

Elle nous a assisté pour la consultation et le suivi des différents prestataires : de la réalisation des diagnostics préalables, au recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre, au suivi des études et des travaux, de l'assistance aux demandes de subventions et autorisations environnementales (Loi sur l'Eau et espèces protégées).

#### DEROULEMENT DES TRAVAUX

Suite à l'obtention des financements et des autorisations réglementaires, les travaux ont démarré en septembre 2024 par :

- la démolition du pont existant
- la réalisation des appuis sur fondations profondes courant octobre,
- l'exécution du tablier par la pose de poutres préfabriquées d'une longueur de 14 m et le bétonnage du hourdis, reliant à nouveau les deux berges du Bouchot en novembre,
- la réalisation de la chaussée et pose des équipements, garde-corps...

Caractéristiques de l'ouvrage :

longueur totale de 16,70m avec une chaussée de 3 m de large, et un trottoir accessible de 1m30.



Afin de permettre à quelques oiseaux nichant sous notre ancien pont de réintégrer le nouvel ouvrage, quelques aménagements compensatoires ont été mis en œuvre pour la bergeronnette des ruisseaux et le cincle plongeur.

### **POURQUOI AVOIR FAIT APPEL A L'ATD POUR VOTRE PROJET ?**

Nous connaissons l'ATD pour ses services de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Comme il s'agit d'un projet à fort impact financier, l'ATD est capable avec ses services de répondre à ces enjeux.

### **QUELS SONT LES INTERETS A AVOIR ETE ACCOMPAGNE PAR L'AGENCE ? / QUELS SONT SES ATOUTS ?**

Proximité de l'agence qui a suivi avec professionnalisme le projet du point de vue technique, administratif financier et environnemental. Agent très présent, réceptif et qui a donné des réponses rapides à toutes nos interrogations.

### **POUR UN AUTRE PROJET, REFERIEZ-VOUS APPEL A L'AGENCE ? LA RECOMMANDERIEZ-VOUS A D'AUTRES COMMUNES ?**

Oui, sans hésiter ! Les communes peuvent être assurées d'être bien accompagnées.



# L'ANNÉE 2024 EN UN COUP D'ŒIL

**916 500 €** DE PRESTATIONS

**154**

CONVENTIONS SIGNÉES

**2 816**

ACTES D'URBANISME INSTRUITS

**22** VISITES D'ÉVALUATION  
D'OUVRAGES D'ART

**49**

COMPTAGES ROUTIERS

**17,3 M€ HT**

POUR 45 MARCHÉS DE TRAVAUX

**5,4 M€ HT**

POUR 65 MARCHÉS D'ÉTUDES ET DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

**13,4 M€**

DE SUBVENTIONS OBTENUES

**15** SUIVIS DE CONTRATS  
D'AFFERMAGE

**ATD**  
88

Agence Technique  
Départementale  
des Vosges

11, Avenue du Général De Gaulle  
88000 EPINAL

**Tél. 03 29 29 89 01**

Mail : [contact@atd88.fr](mailto:contact@atd88.fr)

